



Syndicat national unifié des directeurs, instituteurs,
professeurs des écoles, AESH et PsyEN
de l'enseignement public FO de Seine-Saint-Denis

Compte rendu de l'audience Snudi FO 93 auprès du Directeur Académique de Seine-Saint-Denis, la question des AESH

Chers collègues AESH,

Mercredi 16 décembre 2020, le Snudi FO 93 a été reçu par Monsieur le Directeur Académique de Seine-Saint-Denis (DASEN). Ses principaux adjoints étaient présents. Nous avons abordé différents points. Le premier point était celui des AESH. Pascal, délégué FO pour les AESH, a défendu leurs revendications.

Le DASEN a été attentif concernant les AESH. Nous avons insisté sur les conditions de travail exécrables des AESH et leur ras-le-bol. Nous lui avons fait savoir que, suite aux mauvaises conditions de travail, les collègues étaient obligés de se mettre en arrêt maladie...

Nous avons attiré son attention : les AESH accompagnent de plus en plus d'élèves sur plusieurs établissements, cela ne peut plus durer. D'ailleurs, pour certain(e), cela pose des problèmes pour faire les cantines, l'étude ou la garderie. Avec un salaire de 700€, c'est impensable, il en va de la vie de ces collègues.

Sa réponse ne pouvait évidemment pas convenir. Il s'est appuyé sur le manque d'AESH et la nécessité de prendre en charge des élèves... Nous lui avons, alors, signalé qu'il va vivre dans les premiers mois de l'année 2021 une mobilisation forte des AESH !

Nous lui avons demandé où en était l'indemnité compensatrice CSG ? Celle-ci serait payée, avec effet rétroactif, vers mars-avril 2021. Sa réponse a été très floue quand nous lui avons demandé si cette indemnité compensatrice était pour tous les AESH. A suivre, donc...

Nous l'avons informé que la gestion des attestations de salaire pour pouvoir percevoir les IJSS était inadmissible.

Concernant les masques pour le covid-19, le Directeur Académique a bien confirmé que tous les AESH doivent avoir des masques fournis par l'Éducation nationale. Dans le cas contraire, il nous demande de lui faire remonter l'information.

Nous avons défendu un dossier d'une collègue, son contrat n'avait pas été renouvelé après 8 ans de services suite à un avis défavorable de l'ERSEH. Monsieur le Directeur nous a demandé de lui faire parvenir ce dossier (ce que nous avons fait), croisons les doigts pour notre collègue !

Suite à cette demande, nous avons demandé au Directeur Académique de porter une attention très particulière sur chacune de ces situations, afin que ce genre d'injustice ne se reproduise pas. Nous veillerons à ce que cela cesse...

Monsieur le Directeur Académique a pris énormément de notes. Lui et ses adjoints ont mis en avant qu'ils appréciaient la présence de Pascal comme représentant des AESH, cela leur permettait d'entendre la parole des AESH... Pour autant, nous n'avons pas obtenu de réponses positives.

En conclusion, il faut vraiment se mobiliser dès le début de l'année, seul moyen d'être entendu !

Compte-rendu de Pascal, membre du bureau Snudi FO 93 et responsable du mandat AESH

et César, secrétaire départemental Snudi FO 93

Espace Maurice Nilès
11 rue du 8 mai 1945
93000 Bobigny
Tel : 01 48 95 43 73
contact@snudifo93.net

